



virement suite à ,une arnaque sur le net

Par **philippe65**, le **21/01/2020** à **14:35**

Bonjour

Je me suis fait arnaqué sur le net de 15100€

J'ai une question .

J'ai fait un virement de mon compte en France sur un compte ING au Pays Bas .

Sur le virement fait depuis mon compte il y avait l'iban le nom et adresse du compte à créditer.

Le compte à la banque ING Pays Bas avait le bon iban mais pas le bon nom et la bonne adresse .

ING était elle dans ses droits d'encaisser le virement?

Cordialement

Philippe

Par **morobar**, le **23/01/2020** à **10:54**

Bonjour,

Il est peu probable qu'un bénévole ici connaisse la législation bancaire aux Pays bas.

Mieux vaut questionner votre banque et le cas échéant déposer plainte:

* en France

* aux Pays bas.

Une recherche sur l'organisation de la justice aux Pays bas (rechercher avec item "porter plainte aux Pays bas) vous permettra de mieux viser.

Vous pouvez aussi rechercher un avocat francophone ou inscrit dans les barreaux de chaque pays.

J'en ai trouvé avec l'item de recherche "avocat franco-hollandais".